

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt trois, le deux juin, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents** : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes HOCINE, GIRAUD, VINCENT, MM. SENDRA, CHEVALIER, VALLO

Absente excusée avec pouvoir : Elodie LAVERT qui a donné pouvoir à Emilie GIRAUD

Secrétaire élu pour la séance : Mme Emilie GIRAUD

Date de la convocation : 23 mai 2023

**2023-26/ OBJET : Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire**

M. le Maire rappelle que la Médiathèque Départementale de la Loire apporte un concours au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale par :

- l'expertise et le conseil
- l'offre de formation
- l'ingénierie culturelle et sociale
- l'offre documentaire (prêt de documents, ressources numériques, outils d'animation...)

M. le Maire rappelle également les enjeux sociaux, culturels et économique du développement de la lecture publique.

M. le Maire présente ensuite le contenu de la convention de partenariat et d'objectifs proposée par le Conseil Départemental.

- préconisation d'un budget de 2 € par habitant pour constituer, renouveler et maintenir un fonds documentaire de qualité
- préconisation d'un budget de 0,5 € par habitant pour développer l'action culturelle sur le territoire
- la formation des salariés et bénévoles intervenant dans le domaine de la lecture publique, avec notamment la prise en charge des frais annexes à ces fonctions
- la gratuité d'accès à la bibliothèque, aux animations et culturelles

M. le Maire précise enfin que les objectifs définis dans la convention feront l'objet d'évaluations, présentées au Conseil en 2025 et à l'échéance en 2007.

Il est proposé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat et d'objectifs avec le Département de la Loire.

\* Après délibération, le Conseil, à l'unanimité :

\* Approuve la convention ci-dessus présentée

\* Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance  
Emilie GIRAUD



Le Maire  
Christian DUPUIS

